

L'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur au prisme des lycées d'origine

D'où viennent les étudiants de Sciences Po Paris et de l'Université Paris Dauphine ?

Marco Oberti

Sciences Po – OSC

Élise Tenret

Université Paris Dauphine PSL – IRISSO/Observatoire nationale de la vie étudiante

Mathieu Rossignol-Brunet

Université Toulouse II – Jean Jaurès – CERTOP

Pauline Barraud de Lagerie

Université Paris Dauphine PSL – IRISSO

Yannick Savina

Sciences Po – OSC

Alors que les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur sont généralement analysées à partir des caractéristiques des élèves, nous proposons dans cet article de les analyser sous le prisme des caractéristiques des lycées d'origine des candidats et des admis dans deux établissements sélectifs du domaine des sciences humaines et sociales : Sciences Po Paris et l'Université Paris Dauphine. Quelles sont les caractéristiques des lycées pourvoyeurs de nombreux candidats dans ces filières sélectives ? Nous montrons que ces établissements ont un profil social, scolaire et territorial très favorisé mais aussi que, contrôlé par le profil social, le profil scolaire et le secteur du lycée, les lycées publics ont plus d'admis que les lycées privés. On constate également que les candidats comme les admis, en particulier à Sciences Po, ont un profil social plus favorisé que celui de l'ensemble des élèves inscrits en terminale générale dans leur lycée d'origine, y compris pour les élèves des lycées conventionnés Éducation prioritaire à Sciences Po (CEP). Les réformes en cours, qu'elles concernent le baccalauréat ou l'admission dans ces filières, devraient conduire à des changements dont il faudra assurément mesurer l'impact.

RAPPEL Les opinions exprimées dans les articles ou reproduites dans les analyses par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes et pas les institutions auxquelles ils appartiennent, ni *a fortiori* la DEPP et le SIES.

INTRODUCTION

L'analyse des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, et en particulier aux filières sélectives, se focalise le plus souvent sur les caractéristiques des élèves (sexe, origine sociale, série du baccalauréat, niveau scolaire, lieu de résidence, etc.) (Duru-Bellat, Farges, van Zanten, 2018). Elle porte plus rarement sur celles des établissements d'origine, dont l'effet sur la réussite et les orientations a été davantage étudié dans l'enseignement primaire ou secondaire (Duru-Bellat & Mingat, 1988 ; Bressoux, 1995), et dans une moindre mesure au moment de l'orientation dans l'enseignement supérieur¹. Or, étant donné l'hétérogénéité des profils sociaux et scolaires des lycées d'où proviennent les candidats aux filières sélectives de l'enseignement supérieur, ces contextes différenciés de scolarisation sont susceptibles de jouer un rôle important sur les probabilités d'être candidat aux filières les plus sélectives et d'y être admis. Il s'agit donc ici de s'intéresser aux lycées d'où proviennent les candidats et les admis de deux institutions sélectives de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS) : Sciences Po Paris (Sc. Po) et l'Université Paris Dauphine (UPD).

Trois éléments rapprochent Sciences Po et Dauphine, et les distinguent du reste de l'offre d'enseignement supérieur en sciences humaines et sociales.

En premier lieu, Sciences Po et Dauphine sont deux institutions qui recrutent directement au niveau bac + 1, et qui se caractérisent par une forme d'hybridation entre une logique « grande école » et une logique « universitaire ». Sciences Po est une grande école, mais qui s'est considérablement transformée en donnant une place de plus en plus importante à la recherche et en revendiquant précisément le statut « d'université de recherche » de niveau international. Ce changement fondamental par rapport au modèle classique de la grande école française des décennies précédentes (1950-1990) rapproche à certains égards cette institution des grandes universités étrangères, mais aussi d'une partie des universités françaises dans lesquelles les activités de recherche sont très importantes. Quant à l'université Paris Dauphine, c'est une université au profil atypique car, d'abord créée sous la forme d'une université expérimentale (1968), elle a instauré dès les années 1970 un *numerus clausus* au nom de son modèle pédagogique en « petits groupes ». Déclarée illégale par le Conseil d'État en 1990, la sélection à l'entrée de Dauphine a été maintenue et systématisée sous la forme de la procédure « Boléro » (créée en 1991) jusqu'à devenir légale en 2004 lorsque Dauphine a obtenu le statut de « grand établissement ». Dauphine est la première (et l'unique) université membre de la conférence des grandes écoles (depuis 2014).

Deuxièmement, ces deux institutions proposent des enseignements fondamentaux dans un certain nombre de disciplines des sciences humaines et sociales (économie-gestion-management, sciences politiques, sociologie, droit, histoire) et correspondent de ce point de vue, même si de manière différente, à la figure académique de la formation universitaire de haut niveau. Cela les distingue des écoles de commerce post-bac et des autres formations professionnelles sélectives courtes. Elles ne correspondent pas non plus au modèle des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) qui, comme leur nom l'indique, ont vocation à préparer principalement les étudiants à des concours d'entrée.

1. Certains travaux montrent que les pratiques en matière d'orientation et d'accompagnement au lycée varient de façon significative et affectent les choix d'études supérieures des élèves (Draelants & Artoisenet, 2014 ; van Zanten, 2015). On peut également citer Nakhili (2005) qui montre l'importance de l'établissement d'origine et de sa composition sociale sur l'orientation en CPGE.

ENCADRÉ 1 Les procédures d'admission à Sciences Po Paris et Dauphine**Sciences Po Paris : trois procédures d'admission hors APB/Parcoursup jusqu'en 2021**

– La procédure par examen concerne les élèves des lycées français de France et représente environ 45 % des admis en 2018 (862 admis pour 6 656 candidats, y compris les doubles diplômés avec les universités parisiennes). Elle repose sur une phase d'admissibilité composée d'une part de l'évaluation du dossier ; et d'autre part de trois épreuves écrites. La phase d'admission est composée d'un oral d'une vingtaine de minutes.

– La procédure internationale représente à peu près le même poids que la procédure par examen en 2018 (882 admis pour 3 325 candidats). Elle concerne les élèves ayant obtenu le baccalauréat français à l'étranger ou un diplôme étranger équivalent en France ou à l'étranger. En l'absence d'épreuve écrite, l'admissibilité se fait sur dossier, puis l'admission repose sur un oral.

– Les Conventions éducation prioritaire (CEP), mises en place en 2001, sont une procédure spécifique pour les élèves des 106 lycées partenaires situés en Zone d'éducation prioritaire et concernent environ 10 % des admis (160 admis pour 976 candidats en 2018). Cette procédure repose sur une phase d'admissibilité qui se déroule dans les lycées sur la base d'une revue de presse et des résultats scolaires de l'élève, puis une phase d'admission prenant la forme d'un oral.

Dauphine : une procédure unique d'admission sur la base de l'algorithme « Boléro » (hors APB/Parcoursup jusqu'en 2020)

L'algorithme « Boléro » repose sur le calcul d'un score pour chaque candidat, qui intègre les notes de première et de terminale.

Ce score est comparé à une barre d'admission, qui varie selon la série et la spécialité du baccalauréat (S/ES), le lieu d'implantation du lycée d'origine (Île-de-France, autres régions et lycées français de l'étranger) et la « catégorie » de l'établissement (de 1 à 5) censée corriger les écarts de notation entre lycées (Barraud de Lagerie & Tenret, 2020).

Seuls les candidats dont le score est supérieur à la barre d'admission sont admis. Une commission examine ensuite les candidatures dont le score est très proche de la barre d'admission, et en « repêche » un nombre prédéfini.

Une commission spéciale se réunit pour examiner les dossiers relevant du programme « égalité des chances ».

Enfin, Sciences po et Dauphine sont deux établissements très sélectifs qui proposent, parallèlement aux procédures classiques d'admission (le concours pour Sciences Po et l'algorithme Boléro pour Dauphine), des programmes d'ouverture sociale : le programme Conventions éducation prioritaire (CEP) à Sciences Po et le programme Égalité des chances (EDC) à Dauphine.

Quelles sont les caractéristiques des lycées qui envoient des candidats et des admis dans ces filières ? Ces candidats et ces admis se distinguent-ils sur le plan social des autres élèves de leur lycée ? Ces lycées ont-ils une répartition territoriale spécifique ?

Pour répondre à ces questions, nous mobiliserons des données issues de l'appariement des bases de données des services de la scolarité de Sciences Po et de Dauphine avec la base APAE². Les premières nous permettent de connaître le lycée d'origine des candidats et

2. La base APAE (Aide au pilotage et à l'auto-évaluation) est un outil de pilotage d'abord destiné aux chefs d'établissement du secondaire. Quatre ou cinq rubriques, selon les cas, sont disponibles : identification de l'établissement ; population scolaire (professions et catégories socio-professionnelles (PCS) des élèves en 4 postes, taux de boursiers et effectifs des élèves) ; personnels et moyens ; performance (devenir des élèves, orientation, résultats aux examens) ; éducation prioritaire pour les collèges concernés.

des admis/inscrits, tandis que la seconde nous renseigne sur les caractéristiques sociales, scolaires et territoriales des lycées (nombre d'élèves en terminale générale, secteur du lycée, pourcentage d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants, présence de CPGE dans le lycée, taux de passage en CPGE, taux de mention au baccalauréat, localisation).

Dans un premier temps, nous mettrons en avant des effets de concentration dans des poches de candidatures, conduisant par ailleurs les inscrits³ à venir massivement d'un petit nombre de lycées favorisés. Nous examinons ensuite les effets produits par les deux programmes d'ouverture sociale (le CEP à Sciences Po et EDC à Dauphine) censés corriger les inégalités socio-territoriales des procédures classiques d'admission.

Nous concluons enfin sur les effets possibles des réformes en cours, qu'elles portent sur les procédures d'admission ou le baccalauréat, et sur les viviers de recrutement de ces filières.

L'INÉGALE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LYCÉES POURVOYEURS DE CANDIDATS ET D'ADMIS/INSCRITS

Quelques lycées franciliens gros pourvoyeurs de candidats

Un tiers des lycées d'enseignement général et technologique ou polyvalents de notre base (voir l'**annexe 1** p. 30) n'ont envoyé aucun candidat à Sciences Po par la procédure par examen sur la période 2014-2017 (soit quatre années académiques), et près de 45 % n'ont eu aucun candidat à Dauphine par la procédure Boléro. La plus large couverture territoriale du recrutement de Sciences Po, bien au-delà de la seule région parisienne, explique pour une part ce nombre plus important de lycées pourvoyeurs de candidats.

À l'autre extrémité, très peu de lycées ont envoyé chacun plus de 50 candidats sur une période de quatre ans dans ces filières (3 % pour Sciences Po et 4 % pour Dauphine). Autrement dit, une petite minorité de lycées envoie chacun un grand nombre de candidats, alors que la majorité envoie moins de 5 sur quatre ans ➤ **Tableau 1**.

On constate également que la part de lycéens dont les parents appartiennent à la catégorie des cadres supérieurs et des enseignants augmente dans les établissements de façon significative avec le nombre de candidats à Sciences Po et à Dauphine. De 23-24 % dans les lycées qui n'ont envoyé aucun candidat en quatre ans, cette part s'élève à près de 70 % dans ceux en ayant envoyé plus de 50.

La même logique vaut pour le taux de mention au baccalauréat, et plus nettement encore pour la présence de CPGE dans l'établissement et sa localisation à Paris ou dans la banlieue ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines), puisque cela concerne 73 % des lycées. Ces trois caractéristiques distinguent fortement les établissements qui envoient beaucoup de candidats. À l'opposé, les lycées situés dans des petites villes ou des villes moyennes sont surreprésentés parmi les établissements n'envoyant aucun ou peu (1 à 4) de candidats.

3. À Sciences Po, « admis » et « inscrits » sont quasiment équivalents puisque la plupart des admis valident leur inscription. Ce n'est pas le cas à Dauphine où le « taux de retour » (part des admis qui s'inscrivent) est d'environ 40 %. Plutôt que d'utiliser dans les deux cas le terme d'inscrits, nous avons préféré maintenir cette distinction dans l'article, et ainsi parler « d'admis » pour Sciences Po et « d'inscrits » (au sens strict) pour Dauphine.

↘ **Tableau 1** Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats à Sciences Po (procédure par examen) et à Dauphine (procédure Boléro)

| | Aucun | | [1 - 4] | | [5 - 50] | | > 50 | | Ensemble |
|---|--------|-------|---------|------|----------|------|--------|------|----------|
| | Sc. Po | UPD | Sc. Po | UPD | Sc. Po | UPD | Sc. Po | UPD | |
| Nombre de lycées | 858 | 1 133 | 813 | 739 | 804 | 578 | 70 | 95 | 2 545 |
| | 33 % | 45 % | 32 % | 29 % | 32 % | 23 % | 3 % | 4 % | 100 % |
| Part de lycées privés | 43 % | 34 % | 25 % | 28 % | 35 % | 42 % | 41 % | 47 % | 35 % |
| Part de lycées publics | 57 % | 66 % | 75 % | 72 % | 65 % | 58 % | 59 % | 53 % | 65 % |
| Répartition territoriale | | | | | | | | | |
| Paris (département) | 6 % | 4 % | 2 % | 2 % | 5 % | 8 % | 41 % | 38 % | 5 % |
| Banlieue ouest | 3 % | 2 % | 2 % | 1 % | 6 % | 8 % | 32 % | 43 % | 5 % |
| Autres banlieues | 11 % | 6 % | 10 % | 6 % | 13 % | 28 % | 7 % | 16 % | 11 % |
| Métropoles régionales | 23 % | 23 % | 17 % | 20 % | 23 % | 21 % | 15 % | 3 % | 21 % |
| Grandes villes | 20 % | 22 % | 19 % | 25 % | 27 % | 20 % | 4 % | 0 % | 22 % |
| Villes moyennes | 10 % | 11 % | 13 % | 16 % | 11 % | 7 % | 0 % | 0 % | 11 % |
| Pt villes moyennes et rurales | 21 % | 27 % | 33 % | 24 % | 12 % | 6 % | 0 % | 0 % | 20 % |
| DROM-COM | 7 % | 6 % | 4 % | 5 % | 3 % | 2 % | 0 % | 0 % | 4 % |
| Part moyenne de cadres sup. + enseignants | 24 % | 23 % | 25 % | 29 % | 40 % | 42 % | 68 % | 69 % | 31 % |
| Taux moyen de lycées avec CPGE | 9 % | 8 % | 13 % | 15 % | 26 % | 26 % | 64 % | 48 % | 17 % |
| Taux moyen de passage en CPGE | 5 % | 5 % | 6 % | 7 % | 9 % | 10 % | 21 % | 20 % | 8 % |
| Taux moyen de mention au bac | 44 % | 47 % | 49 % | 51 % | 59 % | 58 % | 80 % | 76 % | 53 % |

Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Note :

- Paris : ville de Paris ;
- Banlieue ouest : Hauts-de-Seine + Yvelines ;
- Autres banlieues : Seine-St-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Essonne, Val-d'Oise ;
- Métropoles régionales : communes appartenant à une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants ;
- Grandes villes : communes appartenant à une aire urbaine de 100 000 à 499 999 habitants ;
- Villes moyennes : communes appartenant à une aire urbaine de 35 000 à 99 999 habitants ;
- Petites villes + rural : communes hors aire urbaine et communes appartenant à une aire urbaine de 15 000 à 34 999 habitants.

Lecture : 858 lycées n'ont pas envoyé de candidat à Sciences Po sur la période 2014-2017 ; 43 % des lycées n'ayant aucun candidat à Sciences Po sont privés ; les lycées ne présentant aucun candidat à Sciences Po ont en moyenne 24 % d'enfants de cadres supérieurs et enseignants en leur sein ; 41 % des lycées avec plus de 50 candidats à Sciences Po sont localisés à Paris et aucun de ces lycées n'est localisé dans les villes moyennes, en milieu rural ou dans les DROM-COM.

Champ : lycées (LEGT et LPO, base APAE).

Source : DEPP, base APAE ; bases des services de la scolarité Sciences Po et Dauphine 2014-2017.

Le poids des variables sociales et territoriales

Dans les deux institutions, l'effectif d'élèves en terminale générale a, sans surprise, un effet significatif sur le nombre de candidats prédits, celui-ci augmentant d'environ 13 % lorsque l'effectif augmente de 10 % ↘ **Tableau 2**. Autrement dit, plus l'effectif en terminale est important, plus le nombre de candidats est élevé. De même, plus la présence d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants est importante, plus le nombre de candidats prédits augmente, soulignant ici les effets de pairs dans la modulation des aspirations.

La variable territoriale a également un effet similaire dans les deux institutions : les candidatures à Sciences Po et, de manière plus marquée encore à Dauphine, sont moins fréquentes, toutes choses égales par ailleurs, parmi les lycéens non franciliens. Il faut cependant préciser que Dauphine n'a qu'un seul site à Paris, alors que plusieurs campus en région sont rattachés à Sciences Po Paris.

ENCADRÉ 2 Le recours aux régressions binomiales négatives

Afin d'étudier les variations du nombre de candidats et du nombre d'admis/inscrits en fonction des caractéristiques des établissements, nous avons privilégié la régression binomiale négative, qui est une méthode de régression dédiée aux variables de comptage, variables entières positives ou nulles renseignant sur le nombre de fois où un événement a eu lieu. Similaire à la régression de Poisson, cette méthode est plus adaptée lorsqu'il existe une surdispersion (variance supérieure à la moyenne) et un excès de zéros et de petites valeurs. Pour une présentation détaillée, nous renvoyons à l'ouvrage de Long (1997).

Dans les différents modèles, la variable explicative « nombre d'élèves en terminale » joue le rôle de variable d'exposition, un type de variable de contrôle permettant de tenir compte de la taille de la « population à risque » d'être candidat (Winkelman, 2008).

Pour la modélisation du nombre de candidats, nous avons aussi eu recours à des modèles de type « Hurdle » (haie en français) qui combinent une régression logistique, qui rend compte du fait d'avoir eu ou non des candidats et une régression binomiale négative tronquée à 0, qui rend compte du nombre de candidats parmi les établissements ayant eu au moins un candidat (c'est-à-dire parmi les établissements ayant passé la « haie »). Pour une présentation détaillée de ces modèles, nous renvoyons aux ouvrages de Hilbe (2011, 2014), ainsi qu'à Cameron et Trivedi (2013).

Alors que le secteur (public ou privé) du lycée n'a pas d'effet significatif pour les candidatures à Sciences Po, le nombre de candidats prédits à Dauphine est supérieur dans les lycées privés. Si chaque établissement était privé, on prédirait en moyenne 19 candidats par lycée ; alors que si chaque établissement était public, on prédirait en moyenne 10,32 candidats, soit approximativement 9 candidats de plus dans le privé (83,4 % d'augmentation par rapport au public⁴, voir [tableau 2](#)).

L'effet des variables scolaires (taux de mention au baccalauréat et taux de passage en CPGE) est significatif dans les deux cas. Plus ces taux sont élevés, plus le nombre de candidats prédits augmente. Cependant, si on raisonne en termes d'effet marginal moyen, ces variables ont une influence moindre dans l'acte de candidater que les variables de nature territoriale.

L'hégémonie des lycées situés dans les arrondissements parisiens très favorisés

Dans la mesure où un nombre très important de candidats proviennent de lycées situés en Île-de-France, ce territoire mérite une analyse spécifique qui permet de distinguer d'une part les arrondissements parisiens les plus favorisés des autres arrondissements, et d'autre part les différents départements de la banlieue parisienne ↘ [Tableau 3](#). Par rapport à l'analyse sur la France entière, les effets du secteur du lycée et du taux de passage en CPGE dans le lycée disparaissent pour les candidatures à Dauphine.

Sur le plan spatial, la différence entre les arrondissements favorisés et ceux plus mixtes ou plus populaires de Paris (voir notes du [tableau 3](#)) apparaît significative uniquement pour Sciences Po : toutes choses égales par ailleurs, le nombre de candidats prédits dans les espaces moins favorisés baisse de 25 % par rapport aux arrondissements plus favorisés. Les élèves originaires de Seine-et-Marne, d'Essonne ou des Yvelines sont également moins nombreux à candidater à Sciences Po et Dauphine que les élèves des arrondissements favorisés de la capitale.

4. Nous verrons dans la partie suivante que cela ne s'applique pas au nombre d'admis, dans la mesure où les établissements privés envoient globalement plus de candidats, mais avec des taux d'admission inférieurs à ceux des lycées publics ayant les mêmes caractéristiques sociales et scolaires.

↘ **Tableau 2 Régression binomiale négative sur le nombre de candidats (France entière) à Sciences Po (procédure par examen) et à Dauphine (procédure Boléro), 2014-2017**

| Nombre de candidats par établissements sur la période 2014-2017 Coefficient exprimé en % et Effet marginal moyen (EMM) | | | | |
|---|--------------------|--------|--------------------|---------|
| Variables | Sc. Po | | UPD | |
| | Coef. exprimé en % | EMM | Coef. exprimé en % | EMM |
| ln(nombre d'élèves en terminale) ¹ | | | | |
| Pour 10 % d'élèves en terminale en + | 13,42*** | 1,52 | 12,34 | 1,80 |
| Localisation | | | | |
| Paris (département) | Réf. | | Réf. | |
| Banlieue ouest | - 14,28 | - 2,32 | - 0,22 | - 0,06 |
| Autres banlieues | - 11,32 | - 1,84 | 20,81 | 5,42 |
| Métropoles régionales | - 52,30*** | - 8,50 | - 85,00*** | - 22,12 |
| Grandes villes | - 35,68*** | - 5,80 | - 80,51*** | - 20,95 |
| Villes moyennes | - 33,59*** | - 5,46 | - 74,35*** | - 19,35 |
| Petites villes moyennes et rurales | - 43,16*** | - 7,01 | - 81,43*** | - 21,19 |
| DROM-COM | - 39,80*** | - 6,47 | - 68,12*** | - 17,73 |
| Secteur | | | | |
| Privé sous contrat | 9,28 | 1,01 | 83,82*** | 8,65 |
| public | Réf. | | Réf. | |
| % enfants de cadres supérieurs et enseignants | 2,43*** | 0,27 | 3,43*** | 0,49 |
| % mention au baccalauréat | 1,52*** | 0,17 | 0,55* | 0,08 |
| % s'orientant en CPGE | 2,69*** | 0,30 | 3,28*** | 0,47 |
| N | 1972 | | 1972 | |
| pseudo-R ² | 0,18 | | 0,20 | |
| Nombre moyen de candidats prédits | | | | |
| Ensemble | | 11,32 | | 14,61 |
| Si tous les établissements étaient « Paris (département) » | | 16,25 | | 26,02 |
| Si tous les établissements étaient publics | | 10,89 | | 10,32 |

Education & formations n° 104, DEPP-SIES

1. Logarithme du nombre d'élèves en terminale générale.

2. Effet marginal moyen (EMM).

Notes : pour ln(nombre d'élèves en terminale), l'EMM correspond à la différence entre le nombre moyen de candidats prédits si l'on augmente de 10 % le nombre d'élèves en terminale générale dans chaque établissement – les autres variables étant maintenues constantes – et le nombre moyen de candidats prédits dans l'ensemble.

Pour les modalités des variables nominales, il s'agit de la différence entre le nombre moyen de candidats prédits si chaque établissement possédait cette modalité et le nombre moyen de candidats prédits si chaque établissement possédait la modalité de référence, les autres variables étant maintenues constantes.

Pour les variables « % enfants de cadres supérieurs et enseignants », « % mention au baccalauréat » et « % s'orientant en CPGE », il s'agit de l'effet d'une augmentation infinitésimale (dérivée) de la variable – les autres variables étant maintenues constantes – sur le nombre moyen de candidats prédits.

* p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001

Lecture : pour une augmentation de 10 % de l'effectif des élèves en terminale des filières générales, le nombre de candidats prédits à Sciences Po augmente de 13,42 %. Le nombre de candidats prédits à Sciences Po dans les lycées situés dans des métropoles régionales est inférieur de 52,3 % par rapport à celui des lycées parisiens.

Champ : lycées (LEGT et LPO, base APAE).

Source : DEPP, base APAE ; bases des services de la scolarité Sciences Po et Dauphine 2014-2017.

► **Tableau 3 Régression binomiale négative sur le nombre de candidats (Île-de-France) à Sciences Po (procédure par examen) et à Dauphine (procédure Boléro), 2014-2017**

Nombre de candidats par établissements en Île-de-France sur la période 2014-2017
Coefficient exprimé en % et Effet marginal moyen (EMM)

| Variables | Sc. Po | | UPD | |
|---|--------------------|---------|--------------------|---------|
| | Coef. exprimé en % | EMM | Coef. exprimé en % | EMM |
| In(nombre d'élèves en terminale) | | | | |
| Pour 10 % d'élèves en terminale en + | 13,02*** | 3,34 | 11,50 | 4,52 |
| Localisation | | | | |
| Paris favorisé | Réf. | | Réf. | |
| Paris mixte ou populaire | - 25,51* | - 8,76 | - 12,29 | - 5,47 |
| Seine-et-Marne | - 48,70*** | - 16,73 | - 35,68** | - 15,87 |
| Yvelines | - 36,77*** | - 12,63 | - 28,28** | - 12,58 |
| Essonne | - 44,59*** | - 15,32 | - 29,21** | - 12,99 |
| Hauts-de-Seine | - 20,86* | - 7,17 | 13,78 | 6,13 |
| Seine-Saint-Denis | - 39,39** | - 13,54 | - 17,40 | - 7,74 |
| Val-de-Marne | - 25,45** | - 8,74 | - 11,19 | - 4,98 |
| Val-d'Oise | - 46,10*** | - 15,84 | - 18,92 | - 8,41 |
| Secteur | | | | |
| Privé sous contrat | 0,93 | 0,24 | 3,68 | 1,42 |
| Public | Réf. | | Réf. | |
| % enfants de cadres supérieurs et enseignants | 1,43*** | 0,37 | 1,54*** | 0,60 |
| % mention au baccalauréat | 2,24*** | 0,57 | 2,20*** | 0,86 |
| % s'orientant en CPGE | 0,72 | 0,18 | - 0,13 | - 0,05 |
| N | 357 | | 357 | |
| pseudo-R ² | 0,21 | | 0,17 | |
| Nombre moyen de candidats prédits | | | | |
| Ensemble | | 25,69 | | 39,33 |
| Si tous les établissements étaient « Paris favorisé » | | 34,36 | | 44,48 |
| Si tous les établissements étaient publics | | 25,57 | | 38,63 |

Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Notes : « Paris favorisé » regroupe le I^{er}, II^e, III^e, IV^e, V^e, VI^e, VII^e et VIII^e arrondissement ainsi que le XVI^e et le XVII^e. Il s'agit des arrondissements avec la part la plus importante de classes supérieures.

« Paris mixte ou populaire » regroupe les autres arrondissements, plus mixtes et à plus forte présence de classes moyennes et populaires.

* p < 0,05 ; ** p < 0,01 ; *** p < 0,001.

Lecture : pour une augmentation de 10 % de l'effectif des élèves en terminale générale scolarisés en Île-de-France, le nombre de candidats prédits à Sciences Po augmente de 13,02 %. Le nombre de candidats prédits à Sciences Po dans les lycées situés en Seine-et-Marne est inférieur de 48,7 % par rapport à celui des lycées parisiens des arrondissements favorisés.

Champ : lycées (LEGT et LPO, base APAE).

Source : DEPP, base APAE ; bases des services de la scolarité Sciences Po et Dauphine 2014-2017.

Les gros pourvoyeurs d'admis/inscrits : les lycées favorisés d'Île-de-France et des métropoles régionales

Les différences de profil social, scolaire et territorial entre lycées en fonction du nombre d'admis/inscrits sont encore plus marquées que ce qui était observé à l'étape des candidatures ► **Tableau 4.**

La part de lycées privés parmi les lycées ayant au moins 6 admis/inscrits sur quatre ans (46 % à Sciences Po comme à Dauphine) est nettement plus importante que parmi ceux n'en ayant aucun (35 % à Sciences Po, 33 % à Dauphine), étant par ailleurs rappelé que les lycées privés représentent 35 % des lycées à l'échelle nationale). Le profil social des lycées

↘ **Tableau 4** Caractéristiques des lycées selon le nombre d'admis à Sciences Po (procédure par examen) et d'inscrits à Dauphine (procédure Boléro), 2014-2017

| | Aucun | | [1 - 5] | | > 5 | | Ensemble |
|---|--------|-------|---------|------|--------|------|----------|
| | Sc. Po | UPD | Sc. Po | UPD | Sc. Po | UPD | |
| Nombre de lycées | 1 645 | 1 519 | 766 | 748 | 134 | 278 | 2 545 |
| | 65 % | 60 % | 30 % | 29 % | 5 % | 11 % | 100 % |
| Part de lycées privés | 35 % | 33 % | 32 % | 34 % | 46 % | 46 % | 35 % |
| Part de lycées publics | 65 % | 67 % | 68 % | 66 % | 55 % | 54 % | 65 % |
| Répartition territoriale | | | | | | | |
| Paris (département) | 5 % | 4 % | 3 % | 4 % | 24 % | 17 % | 5 % |
| Banlieue ouest | 3 % | 2 % | 5 % | 3 % | 23 % | 22 % | 5 % |
| Autres banlieues | 12 % | 7 % | 10 % | 14 % | 9 % | 27 % | 11 % |
| Métropoles régionales | 20 % | 22 % | 22 % | 21 % | 27 % | 17 % | 21 % |
| Grandes villes | 19 % | 22 % | 28 % | 26 % | 12 % | 10 % | 22 % |
| Villes moyennes | 11 % | 12 % | 12 % | 12 % | 1 % | 4 % | 11 % |
| Petites villes moyennes et rurales | 24 % | 26 % | 16 % | 16 % | 1 % | 2 % | 20 % |
| DROM-COM | 5 % | 5 % | 3 % | 4 % | 1 % | 1 % | 4 % |
| Part moyenne de cadres supérieurs + enseignants | 26 % | 25 % | 36 % | 34 % | 63 % | 55 % | 31 % |
| Taux moyen de lycées avec CPGE | 12 % | 11 % | 22 % | 18 % | 53 % | 39 % | 16 % |
| Taux moyen de passage en CPGE | 6 % | 6 % | 8 % | 8 % | 19 % | 15 % | 8 % |
| Taux moyen de mention au bac | 47 % | 48 % | 58 % | 54 % | 78 % | 68 % | 52 % |

Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Lecture : 46 % des lycées ayant au moins 6 admis à Sciences Po sont privés ; 24 % des lycées ayant au moins 6 admis à Sciences Po sont situés dans Paris ; les lycées ayant au moins 6 candidats à Sciences Po ont en moyenne 63 % d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants.

Champ : lycées (LEGT et LPO, base APAE).

Source : DEPP, base APAE ; bases de données internes 2014-2017 Sciences Po, Dauphine.

ayant beaucoup d'admis dans ces formations est également plus favorisé que la moyenne, puisque la part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants est multipliée par deux entre les lycées sans admis/inscrits et ceux avec plus de 6 admis/inscrits. C'est aussi le cas pour le profil scolaire, avec un taux de passage en CPGE multiplié par trois et un taux de mention au baccalauréat passant respectivement de 47 % à 78 % pour Sciences Po et de 48 % à 68 % pour Dauphine.

Si plus de la moitié des lycées ayant au moins 6 admis sur la période considérée sont situés en région parisienne, on constate cependant que 27 % d'entre eux pour Sciences Po et 17 % pour Dauphine sont situés dans des métropoles régionales. Cela est à relier à un résultat important (Rossignol-Brunet, Tenret et al., 2022) qui met en évidence le nombre restreint de candidats issus des grandes villes situées hors Île-de-France, mais dont l'excellent niveau scolaire leur donne de grandes chances d'admission. Ces lycées sont donc mieux représentés parmi ceux ayant le plus grand nombre d'admis que parmi ceux ayant un nombre important de candidats.

On note également que certains des lycées ayant beaucoup d'inscrits à Dauphine sont situés dans certaines banlieues plus mixtes et populaires, bien que ces données ne portent pas sur les programmes CEP et EDC qui ciblent par ailleurs ces territoires (Oberti & Pavie, 2020).

À profil social et scolaire comparable, le nombre prédit d'admis/inscrits est moins sensible aux dimensions territoriales pour Sciences Po et défavorable aux lycées privés

Les mêmes régressions, portant cette fois non plus sur le nombre prédit de candidats mais sur le nombre prédit d'admis/inscrits, avec toujours l'effectif d'élèves en terminale comme variable de contrôle, font apparaître des changements et des différences entre Sciences Po et Dauphine.

Pour l'admission/inscription dans l'une comme dans l'autre, l'effectif des élèves en terminale ainsi que les variables concernant le profil du lycée ont un effet positif et significatif (tableau 5), comme c'était déjà le cas pour les candidats. Le nombre prédit d'admis/inscrits augmente dans les lycées de grande taille, ainsi que dans les lycées favorisés sur le plan social et scolaire, avec cependant une significativité plus importante de la part de mention au baccalauréat dans le cas de Dauphine.

Sur le plan territorial, on constate cependant que, dans le cas de Sciences Po, toutes les modalités hors Île-de-France ne sont plus significatives (sauf « métropoles régionales » dont le seuil de significativité baisse nettement) alors qu'elles restent significatives pour Dauphine (sauf pour DROM-COM). Autrement dit, le plus faible nombre prédit admis/inscrits dans ces territoires n'est plus significatif pour Sciences Po, ce qui rejoint le constat du très bon niveau scolaire moyen des candidats de ces régions, qui se traduit par de plus grandes chances d'admission comparativement à ceux provenant des lycées de la région parisienne.

L'autre changement important par rapport aux analyses précédentes sur le nombre prédit de candidats concerne le secteur du lycée. L'effet devient significatif pour Sciences

► **Tableau 5 Régression binomiale négative sur le nombre d'admis (France entière) à Sciences Po (procédure par examen) et d'inscrits à Dauphine (procédure Boléro), 2014-2017**

| Nombre d'admis par établissements sur la période 2014-2017 Coefficient exprimé en % et Effet marginal moyen (EMM) | | | | |
|--|--------------------|--------|--------------------|--------|
| Variables | Sc. Po | | UPD | |
| | Coef. exprimé en % | EMM | Coef. exprimé en % | EMM |
| In(nombre d'élèves en terminale) | | | | |
| Pour 10 % d'élèves en terminale en + | 11,18*** | 0,22 | 9,93*** | 0,46 |
| Localisation | | | | |
| Paris (département) | Réf. | | Réf. | |
| Banlieue ouest | - 15,17 | - 0,35 | 26,61 | 1,72 |
| Autres banlieues | - 16,79 | - 0,38 | 20,15 | 1,30 |
| Métropoles régionales | - 24,97* | - 0,57 | - 66,44*** | - 4,29 |
| Grandes villes | - 5,15 | - 0,12 | - 60,54*** | - 3,91 |
| Villes moyennes | - 8,21 | - 0,19 | - 49,90*** | - 3,22 |
| Petites villes moyennes et rurales | - 18,19 | - 0,42 | - 54,67*** | - 3,53 |
| DROM-COM | - 2,61 | - 0,06 | - 37,26 | - 2,40 |
| Secteur | | | | |
| Privé sous contrat | - 21,45* | - 0,48 | 10,10 | 0,44 |
| public | Réf. | | Réf. | |
| % enfants de cadres supérieurs et enseignants | 2,36*** | 0,05 | 2,38*** | 0,11 |
| % mention au baccalauréat | 2,63*** | 0,05 | 1,24*** | 0,06 |
| % s'orientant en CPGE | 2,80*** | 0,06 | 2,81*** | 0,13 |
| N | 1 591 | | 1 301 | |
| pseudo-R ² | 0,19 | | 0,19 | |
| Nombre moyen d'admis (Sc. Po) et d'inscrits (UPD) prédits | | | | |
| Ensemble | | 1,99 | | 4,58 |
| Si tous les établissements étaient « Paris (département) » | | 2,29 | | 6,45 |
| Si tous les établissements étaient publics | | 2,22 | | 4,36 |

Éducation & Formations n° 104, DEPP-SIES

*p < 0,05 ; **p < 0,01 ; ***p < 0,001

Lecture : pour une augmentation de 10 % de l'effectif des élèves en terminale générale, le nombre d'admis prédits à Sciences Po augmente de 11,18 %. Le nombre d'admis prédits à Sciences Po dans les lycées situés dans les métropoles régionales est inférieur de 25,0 % par rapport à celui des lycées parisiens.

Champ : lycées (LEGT et LPO, base APAE).

Source : DEPP, base APAE ; bases des services de la scolarité Sciences Po et Dauphine 2014-2017.

Po : toutes choses égales par ailleurs, on prédit un nombre plus faible d'admis pour les lycées privés. Alors qu'il est significatif et positif à Dauphine pour les candidats (nombre prédit de candidats plus élevé dans les lycées privés), il n'est plus significatif lorsque l'on s'intéresse au nombre prédit d'inscrits. Cela peut être relié à une stratégie de placement des établissements privés, qui inciteraient plus nettement leurs élèves à soumettre leur candidature indistinctement de leur niveau scolaire et chances d'admission.

Un nombre prédit d'admis/inscrits inférieur dans les lycées privés d'Île-de-France, et pas d'effet significatif du département

L'effet positif et significatif du nombre d'élèves en terminale et du profil social et scolaire du lycée sur le nombre prédit d'admis/inscrits se retrouve dans les analyses menées à l'échelle de l'Île-de-France. On en prédit un nombre plus important dans les lycées favorisés
 ➤ **Tableau 6.**

➤ **Tableau 6** Régression binomiale négative sur le nombre d'admis (Île-de-France) à Sciences Po (procédure par examen) et d'inscrits à Dauphine (procédure Boléro), 2014-2017

| Nombre d'admis par établissements en Île-de-France sur la période 2014-2017 Coefficient exprimé en % et Effet marginal moyen (EMM) | | | | |
|---|--------------------|--------|--------------------|--------|
| Variables | Sc. Po | | UPD | |
| | Coef. exprimé en % | EMM | Coef. exprimé en % | EMM |
| In(nombre d'élèves en terminale) | | | | |
| Pour 10 % d'élèves en terminale en + | 10,22*** | 0,40 | 12,13*** | 1,34 |
| Localisation | | | | |
| Paris favorisé | Réf. | | Réf. | |
| Paris mixte ou populaire | - 1,62 | - 0,07 | - 13,66 | - 1,45 |
| Seine-et-Marne | - 6,58 | - 0,30 | - 2,96 | - 0,32 |
| Yvelines | - 40,05** | - 1,81 | - 9,03 | - 0,96 |
| Essonne | - 24,28 | - 1,10 | 1,81 | 0,19 |
| Hauts-de-Seine | 5,61 | 0,25 | 36,57 | 3,89 |
| Seine-Saint-Denis | - 36,87 | - 1,66 | 2,92 | 0,31 |
| Val-de-Marne | - 17,83 | - 0,80 | 6,80 | 0,72 |
| Val-d'Oise | - 32,69 | - 1,48 | 3,27 | 0,35 |
| Secteur | | | | |
| Privé sous contrat | - 48,86*** | - 2,80 | - 29,73* | - 3,88 |
| Public | Réf. | | Réf. | |
| % enfants de cadres supérieurs et enseignants | 2,41*** | 0,09 | 1,57*** | 0,17 |
| % mention au baccalauréat | 4,33*** | 0,17 | 3,03*** | 0,33 |
| % s'orientant en CPGE | 0,45 | 0,02 | 0,63 | 0,07 |
| N | 326 | | 343 | |
| pseudo-R ² | 0,26 | | 0,18 | |
| Nombre moyen d'admis (Sc. Po) et d'inscrits (UPD) prédits | | | | |
| Ensemble | | 3,93 | | 11,01 |
| Si tous les établissements étaient « Paris favorisé » | | 4,51 | | 10,62 |
| Si tous les établissements étaient publics | | 5,72 | | 13,06 |

Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Nombre de candidats comme variable d'exposition.

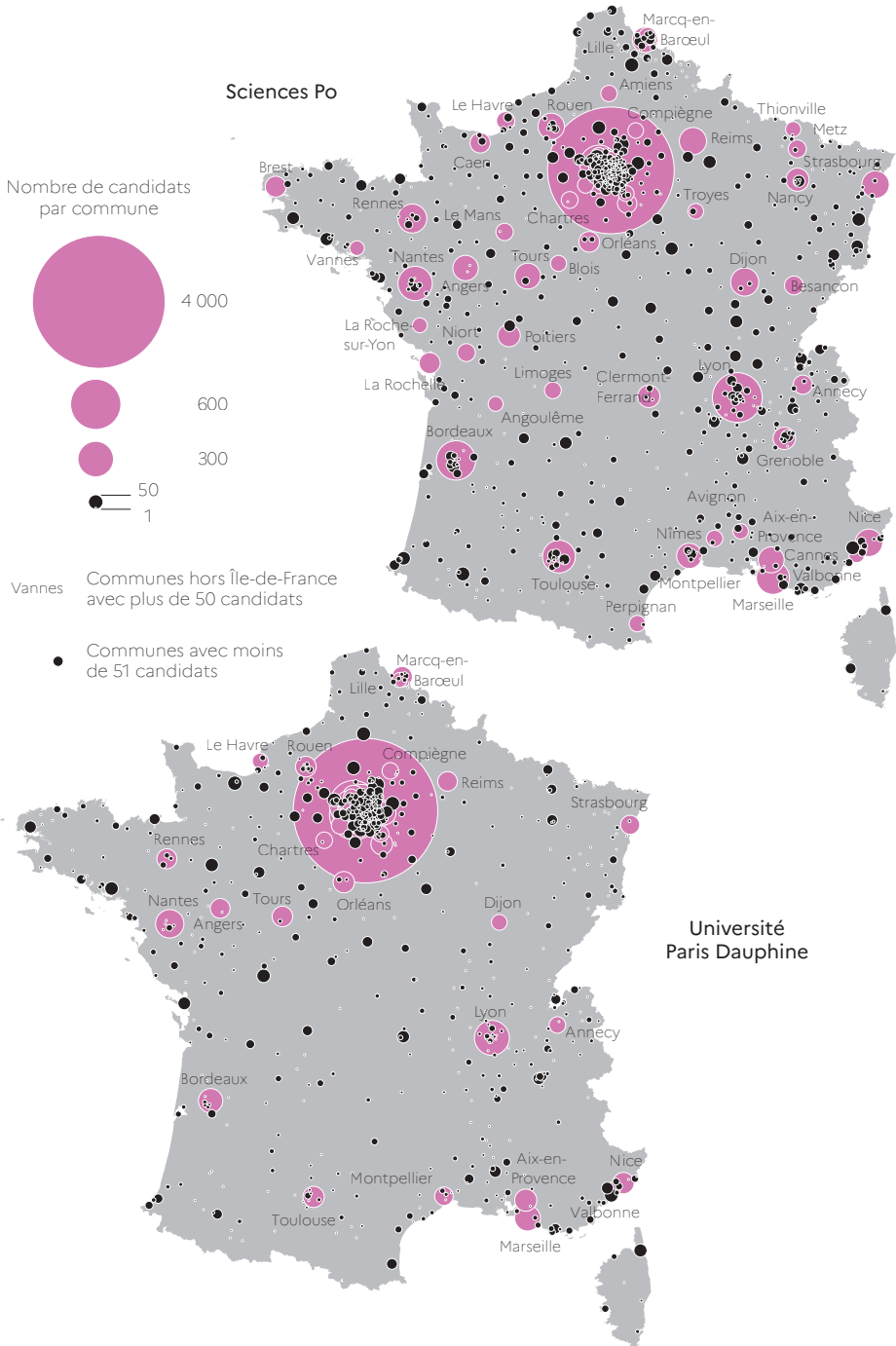
*p < 0,05 ; **p < 0,01 ; ***p < 0,001

Lecture : pour une augmentation de 10 % de l'effectif des élèves de terminale générale scolarisés en Île-de-France, le nombre d'admis prédits à Sciences Po augmente de 10,22 %. Le nombre d'admis prédits à Sciences Po dans les lycées situés en Seine-et-Marne est inférieur de 6,6 % par rapport à celui des lycées parisiens des arrondissements favorisés.

Champ : lycées (LEGT et LPO, base APAE).

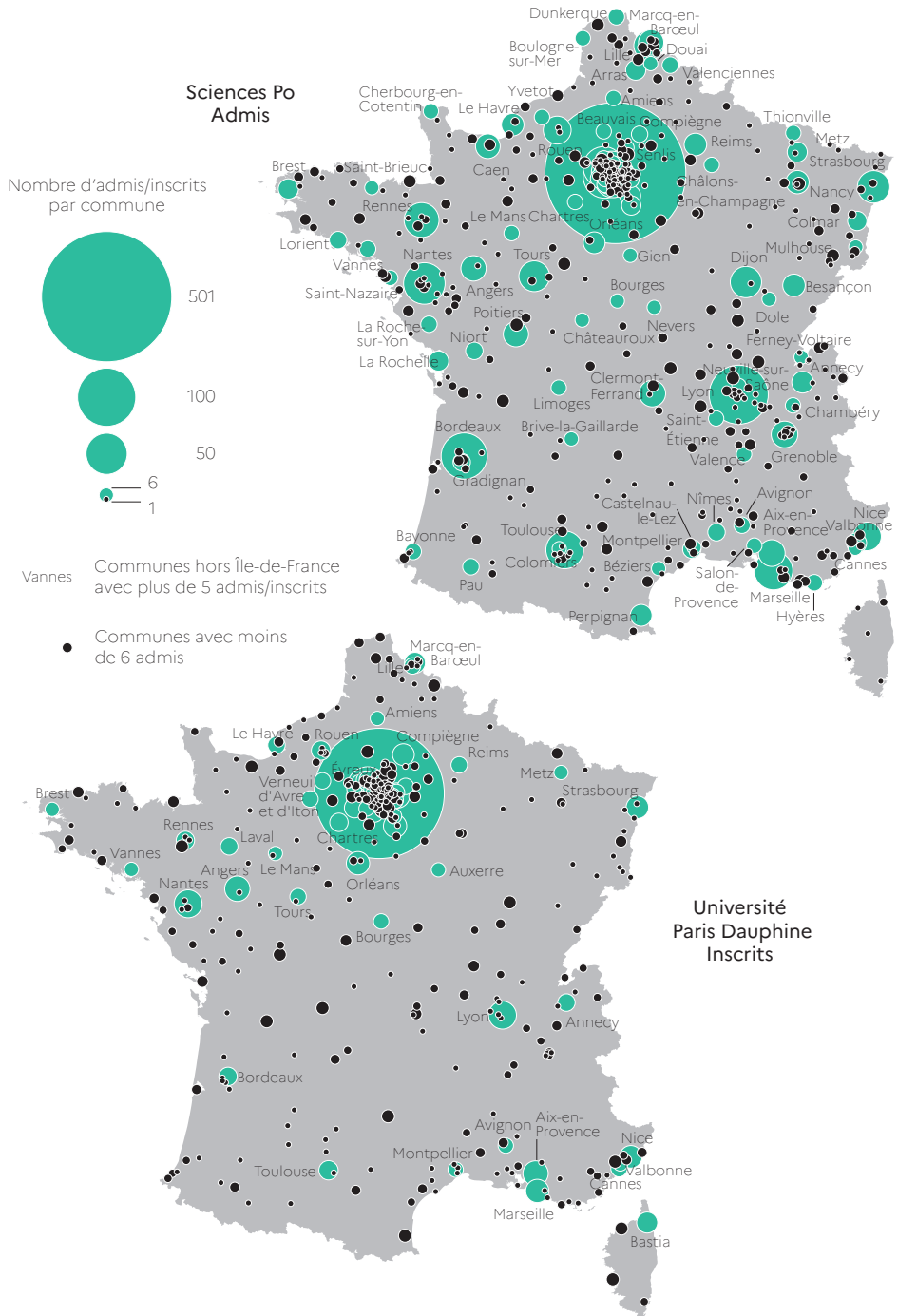
Source : DEPP, base APAE ; bases des services de la scolarité Sciences Po et Dauphine 2014-2017.

► **Figure 1** Nombre de candidats Sciences Po (procédure par examen) / Dauphine (procédure Boléro) – 2014-2017 – communes, France métropolitaine



Source : données internes Sciences Po et Dauphine, 2014-2017.

➤ **Figure 2** Nombre d'admis Sciences Po (procédure par examen) et d'inscrits Dauphine (procédure Boléro) – 2014-2017 – communes, France métropolitaine



Source : données internes Sciences Po et Dauphine, 2014-2017.

On constate cependant que l'effet du secteur devient encore plus significatif pour Sciences Po (au seuil de 1 %, on prédirait 5,7 admis si tous les établissements étaient publics, et seulement 2,9 si tous les établissements étaient privés). Cet avantage du public sur le privé devient aussi significatif pour Dauphine alors qu'il ne l'est pas pour le nombre prédit de candidats.

Sur le plan territorial, alors que l'on prédit de façon significative un nombre de candidats plus faible dans les lycées de tous les départements de la banlieue parisienne pour Sciences Po et dans trois d'entre eux pour Dauphine (Seine-et-Marne, Yvelines et Essonne), cela n'est plus significatif pour les admis/inscrits (sauf les Yvelines pour Sciences Po). Cela peut être lié au fait que les candidats des lycées les moins « légitimes » sont sur-sélectionnés, avec donc des chances d'être admis supérieures aux candidats des lycées les plus « légitimes », certes plus nombreux mais au niveau scolaire plus hétérogène.

Un recrutement à l'échelle nationale à Sciences Po et majoritairement francilien à Dauphine

Les cartes p. 16 et 17 mettent en évidence les différences territoriales des viviers de candidats et d'admis/inscrits. À Sciences Po, les candidats émanent d'un plus grand nombre de villes sur l'ensemble du territoire national, alors que ceux de Dauphine viennent massivement de la région parisienne et d'un nombre plus limité de métropoles régionales. Plusieurs métropoles régionales telles que Lyon, Nantes, Marseille, Toulouse et Bordeaux envoient un nombre très significatif de candidats et d'admis/inscrits dans les deux institutions.

Sciences Po recrute cependant de façon spécifique dans des villes importantes, dont certaines, sauf Angers, accueillent soit un campus de Sciences Po Paris (Dijon, Reims), soit un IEP de région (Rennes, Strasbourg et Lille).

Une concentration dans des espaces très favorisés de la région parisienne

Les communes de la région parisienne dans lesquelles le nombre de candidats d'une part et d'admis/inscrits d'autre part est important sont quasiment les mêmes dans les deux cas. Il s'agit de communes très favorisées, qui sont des pôles d'excellence scolaire bien identifiés en Île-de-France et qui accueillent un grand nombre de lycées publics et privés : Paris, Versailles, St-Germain-en-Laye, Neuilly-sur-Seine ; et dans un ordre un peu différent pour les deux institutions : Sceaux, Rueil-Malmaison, St-Maur-des-Fossés, Le Vésinet, Boulogne-Billancourt (mieux placé pour Dauphine car très proche géographiquement de cette université). Certaines communes sont surreprésentées uniquement dans le recrutement de Dauphine, géographiquement proches dans la banlieue ouest (Courbevoie, Asnières, Sèvres, Bois-Colombes) mais aussi plus éloignées dans la deuxième couronne (Bussy, Montigny, Orsay, Pontoise, Fontainebleau, Gif-sur-Yvette).

Les candidatures sont particulièrement concentrées dans les espaces les plus favorisés, notamment pour Sciences Po⁵ : trois arrondissements parisiens (XVI^e, V^e et VI^e avec une population totale de 270 304 habitants en 2016) envoient plus d'admis que sept grandes villes françaises réunies (Bordeaux, Toulouse, Rennes, Strasbourg, qui ont toutes un IEP, Nantes, Dijon et Tours, pour un total de 1 821 433 habitants en 2016, soit près de sept fois plus que les trois arrondissements parisiens). De même, Versailles (85 771 habitants), Saint-Germain-en-Laye (40 000 habitants) et Neuilly-sur-Seine (61 000 habitants) envoient chacune

5. Cependant, il faut à nouveau tenir compte du fait que nous raisonnons ici uniquement sur les candidatures par la procédure par examen, le CEP ciblant précisément les territoires les plus défavorisés des banlieues.

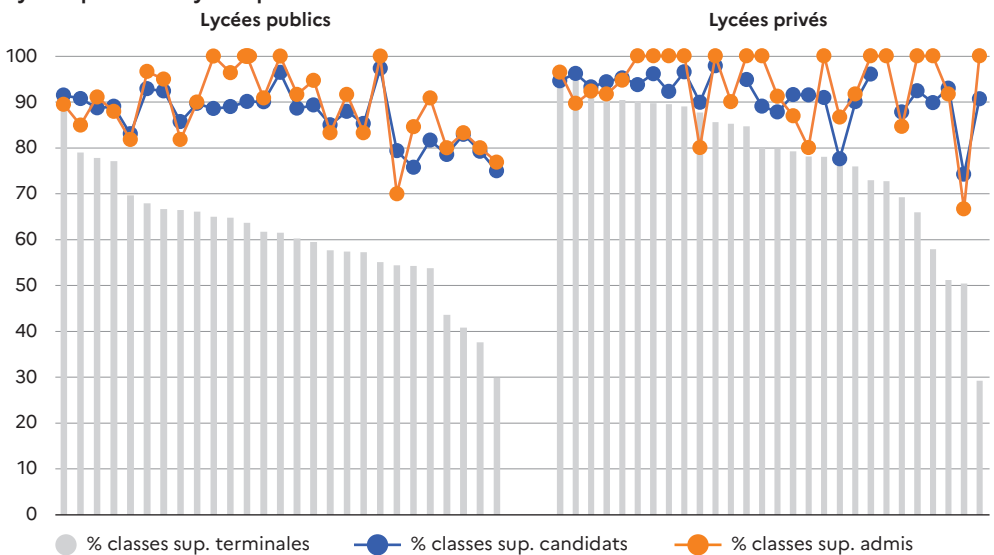
plus d'admis que plusieurs grandes villes de région telles que Toulouse (475 438 habitants), Rennes (216 268 habitants), Strasbourg (284 677 habitants) ou Lille (225 789 habitants). Cela est atténué pour Dauphine mais reste marqué : quatre arrondissements parisiens (XVI^e, VI^e, VII^e et VIII^e) envoient la moitié des inscrits parisiens, tandis que Versailles, Saint-Germain-en-Laye et Neuilly-sur-Seine envoient chacune plus d'inscrits que plusieurs grandes villes de région telles que Lyon (515 695 habitants), Nantes (303 382 habitants), Marseille (852 396 habitants) ou Strasbourg.

La sur-sélection sociale des candidats et des admis/inscrits comparativement aux lycées d'origine

Nous avons vu dans les parties précédentes que les candidats de ces deux institutions, et plus encore les admis/inscrits, étaient issus pour une large part de lycées très favorisés sur le plan social. La comparaison de leur profil social avec celui de l'ensemble des élèves de terminale générale de leur lycée souligne qu'ils sont aussi plus largement issus des classes supérieures que la moyenne des élèves de leur établissement.

Cette distorsion est plus marquée et régulière pour Sciences Po, également plus marquée pour les lycées publics que pour les lycées privés dont le profil social moyen est plus favorisé que celui des lycées publics ↘ **Figure 3**. Cet écart est particulièrement prononcé dans les lycées moins favorisés socialement, ce qui montre à la fois l'homogénéité sociale

↘ **Figure 3** Part d'enfants de classes supérieures par lycée dans l'ensemble des élèves en terminale et parmi les candidats et les admis à Sciences Po (procédure par examen) – Lycées publics et lycées privés



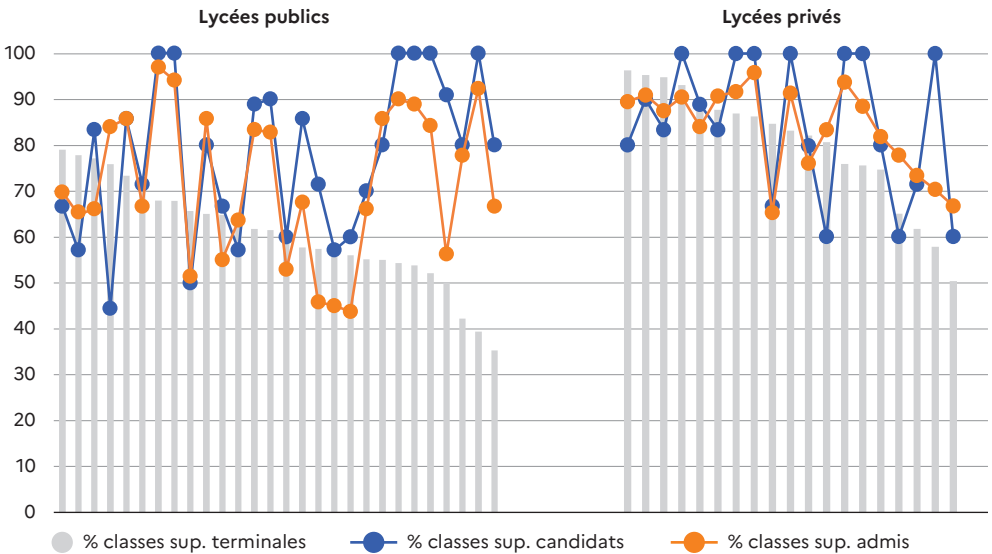
Éducation & formations n° 104, DEPPS-IES

Lecture : au sein de l'établissement public ayant le taux d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants le plus important, 88 % des élèves de terminale appartiennent à ce groupe social, contre respectivement 92 % et 90 % des candidats et des admis à Sciences Po.

Champ : lycées publics et privés avec au moins 10 candidats à Sciences Po (2014-2017). Les lycées sont classés par ordre décroissant du taux d'élèves appartenant aux classes supérieures. Pour l'ensemble des élèves de terminale des lycées, les classes supérieures comprennent les cadres supérieurs et les enseignants. Pour les candidats et les admis à Sciences Po, la définition des classes supérieures est plus restrictive et ne comprend pas la catégorie « Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés ». L'écart entre les deux populations apparaît d'autant plus important.

Source : DEPP, base APAE ; base de données internes 2014-2017 Sciences Po.

► **Figure 4** Part d'enfants de classes supérieures par lycée dans l'ensemble des élèves en terminale, et parmi les candidats et les inscrits à Dauphine (procédure Boléro sans Égalité des chances) – Lycées publics et lycées privés



Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Lecture : au sein de l'établissement public ayant le taux d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants le plus important, 79 % des élèves de terminale appartiennent à ce groupe social, contre respectivement 67 % et 70 % des candidats et des inscrits à Dauphine.

Champ : lycées publics et privés avec au moins 5 inscrits à Dauphine en 2018.

Source : DEPP, base APAE ; base de données internes Dauphine 2018.

des admis/inscrits, quel que soit le profil du lycée d'origine, et la sur-sélection des candidats et des admis/inscrits issus d'établissements moins favorisés. Alors que les courbes des candidats et des admis à Sciences Po sont plutôt « plates », même quand la proportion d'élèves favorisés dans les lycées varie beaucoup, elles sont plutôt brisées pour Dauphine, avec plus de variance d'un lycée à l'autre dans le profil social des inscrits et des candidats.

Alors qu'une légère distorsion vers le haut caractérise la courbe pour les admis à Sciences Po comparativement aux candidats, ce n'est pas le cas à Dauphine, où le profil moyen des inscrits par rapport aux candidats d'un même lycée apparaît même moins favorisé ► **Figure 4**. Cela renvoie à la perte entre les admis et les inscrits, sachant qu'une part non négligeable d'admis très favorisés et d'un très bon niveau scolaire ne valident pas leur inscription et s'orientent vers d'autres filières très sélectives (CPGE prestigieuses ou Sciences Po par exemple).

LE RÉÉQUILIBRAGE SOCIO-TERRITORIAL OPÉRÉ PAR LES PROGRAMMES D'OUVERTURE SOCIALE

Étant donné l'ampleur des inégalités d'accès liées à l'origine sociale et au lycée d'origine, les deux institutions ont mis en place des programmes d'ouverture sociale dans les années 2000 visant précisément à réduire ces inégalités. La nature, les procédures et l'ampleur des deux programmes, les Conventions éducation prioritaire à Science Po, et le dispositif Égalité des chances à Dauphine, ne sont pas identiques (Oberti [dir.], 2020). Alors que le CEP a une

couverture nationale et concerne 107 établissements, le programme Égalité des chances ne concerne que 27 lycées tous situés dans la première couronne de la région parisienne. Nous ne présenterons pas ici leurs principes et leurs effets sur le recrutement (voir Barraud de Lagerie & Tenret, 2020 ; Oberti & Pavie, 2020), mais, comme pour la procédure par examen pour Sciences Po et la procédure Boléro pour Dauphine, et dans la logique de la partie précédente, nous nous attacherons à présenter les caractéristiques des lycées concernés par ces programmes. Dans les deux cas, ces dispositifs s'appuient sur un ciblage territorial pour sélectionner des lycées défavorisés dont les candidats peuvent bénéficier d'une procédure spécifique. Comment se caractérisent alors ces lycées sur le plan social, scolaire et territorial ? Permettent-ils vraiment un rééquilibrage socio-territorial ?

Le programme Conventions d'éducation prioritaire à Sciences Po

Un nombre très variable d'admissibles⁶ et d'admis

L'objectif d'ouverture sociale du CEP, reposant sur un ciblage socio-territorial, conduit logiquement à retenir des lycées publics moins favorisés socialement et scolairement que les lycées en général.

La **figure 5** met en évidence l'hétérogénéité du profil social des lycées non conventionnés. Ceux ayant au moins un candidat à Sciences Po sont cependant beaucoup plus nombreux à dépasser le seuil de 40 % d'élèves dont les parents sont cadres supérieurs ou enseignants, même si le nombre de ceux dont ce pourcentage est inférieur à 25 % n'est pas négligeable. Pour la majorité des lycées sans candidat et des lycées CEP, cette proportion se situe sous le seuil de 20-25 %, d'autant plus dans les lycées CEP. Le même constat peut être fait à propos des taux de mention au baccalauréat général.

Si les lycées CEP sont plus homogènes entre eux sur le plan social que ceux envoyant des candidats *via* la procédure par examen, ils se différencient cependant entre eux selon le nombre d'admissibles et d'admis ↘ **Tableau 7**. Ceux qui envoient beaucoup d'admissibles sont très présents en Île-de-France (65 %), accueillent plus souvent des CPGE et sont caractérisés par une part légèrement supérieure d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants que les lycées ayant peu d'admissibles. Autant de caractéristiques qui se renforcent lorsque l'on observe les lycées ayant beaucoup d'admis.

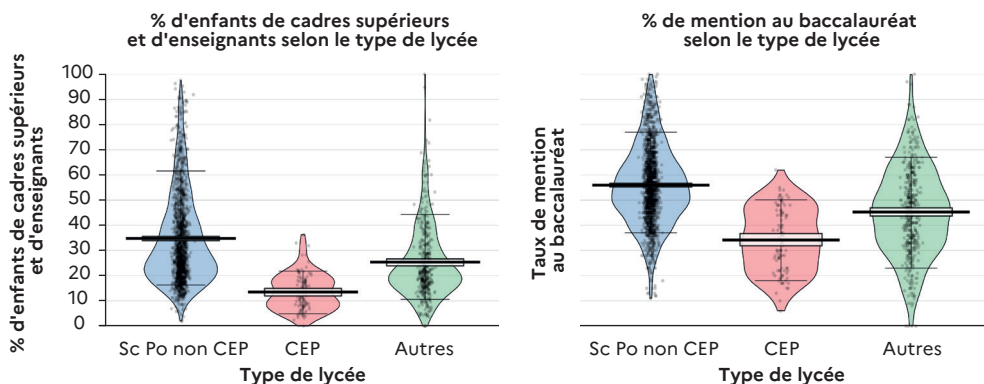
Le profil des lycées CEP avec le plus grand nombre d'admis se différencie cependant nettement de celui des lycées ayant le plus d'admis par la procédure par examen. Les lycées non CEP ayant plus de 6 admis ont ainsi quatre fois plus d'élèves issus des classes supérieures, un taux de passage en CPGE quatre fois plus élevé, et un taux de mention deux fois plus élevé (78 % contre 39 %) que les lycées CEP ayant plus de 10 admis ↘ **Tableau 4**.

La différence est en revanche moins marquée avec les lycées non CEP qui n'envoient aucun candidat. Les lycées CEP avec plus de 10 candidats sont même plus nombreux à avoir des CPGE. Ils restent en revanche toujours moins favorisés sur le plan social et scolaire.

L'examen plus précis de la répartition des admis parmi les lycées CEP met en évidence une inégale concentration entre établissements : 27 lycées sur les 107 conventionnés envoient la moitié des admis. Une vingtaine de lycées envoient chacun plus de 10 admis sur quatre rentrées académiques, et plus de 70 en envoient chacun moins de 6.

⁶ Les données sur les candidats (les inscrits dans les ateliers mis en place dans les lycées) étant souvent incomplètes, nous raisonnerons ici sur les admissibles, ceux sélectionnés par les établissements sur la base d'un dossier de presse et d'une appréciation générale pour se rendre à l'épreuve orale d'admission. Les données pour les années disponibles indiquent un taux d'admissibilité autour de 62-66 %, nettement supérieur à celui de la procédure par examen (autour de 27 %). C'est la raison pour laquelle il est difficile de comparer ces deux catégories d'admissibles.

► **Figure 5** Part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants et taux de mention au baccalauréat pour les lycées CEP et les lycées non conventionnés



Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Sciences Po non CEP : lycées ayant au moins un candidat à Sciences Po par la procédure par examen ; CEP : lycées ayant au moins un candidat à Sciences Po par la procédure CEP ; autres : lycées n'ayant aucun candidat à Sciences Po.

Lecture : chaque point représente un lycée. La densité est représentée par la forme de la figure : plus la figure est large, plus le nombre de lycées est important. Les lycées ayant au moins un candidat à Sciences Po par la procédure CEP ont en moyenne un taux d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants de 14 %. 75% d'entre eux ont une part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants inférieure à 22 %.

Source : DEPP, base APAE 2017.

► **Tableau 7** Caractéristiques des lycées selon le nombre d'admissibles et d'admis à Sciences Po (CEP, 2014-2017)

| Nombre de lycées | Nombre d'admissibles | | | Nombre d'admis | | | | Ensemble |
|---------------------------------|----------------------|-----------|--------|----------------|---------|----------|--------|----------|
| | < = 10 | [10 - 24] | > 24 | < = 3 | [3 - 6] | [6 - 10] | > 10 | |
| | N = 36 | N = 45 | N = 26 | N = 38 | N = 33 | N = 19 | N = 17 | 107 |
| Cadres supérieurs + enseignants | 11 % | 14 % | 16 % | 11 % | 15 % | 15 % | 17 % | 14 % |
| Présence CPGE | 17 % | 22 % | 31 % | 18 % | 18 % | 26 % | 35 % | 22 % |
| Taux de passage CPGE | 4 % | 5 % | 5 % | 4 % | 5 % | 4 % | 5 % | 5 % |
| Taux de mention | 31 % | 35 % | 36 % | 29 % | 36 % | 37 % | 39 % | 34 % |
| IDF | 11 % | 47 % | 65 % | 18 % | 49 % | 42 % | 65 % | 39 % |
| Autres régions | 44 % | 44 % | 27 % | 40 % | 42 % | 47 % | 29 % | 40 % |
| DROM | 44 % | 9 % | 8 % | 42 % | 9 % | 11 % | 6 % | 21 % |

Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Lecture : les lycées ayant au plus 10 admissibles ont en moyenne 11 % d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants ; 65 % des lycées ayant plus de 10 admis sont situés en Île-de-France.

Champ : lycées conventionnés Sciences Po.

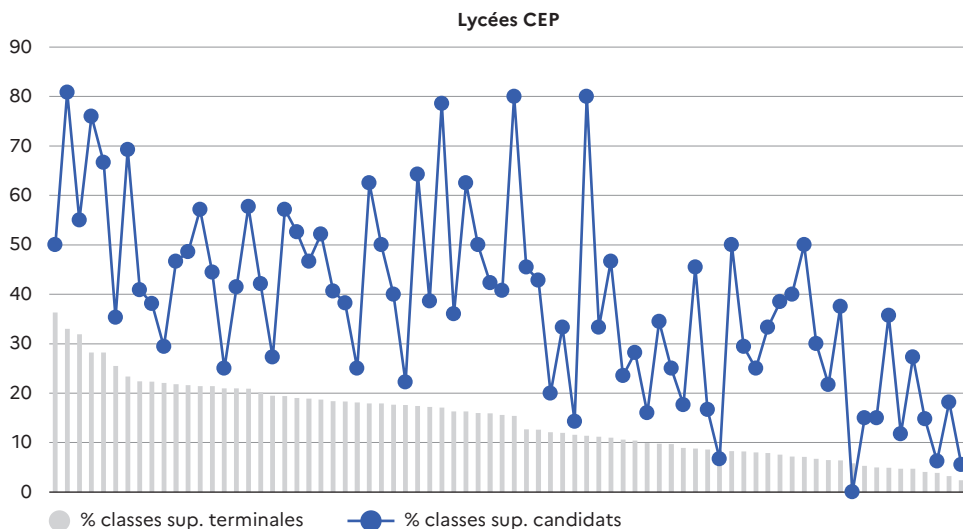
Source : DEPP, base APAE ; base de données internes Sciences Po 2014-2017.

La sur-sélection sociale des admissibles⁷ comparativement aux lycées d'origine

La comparaison du profil social des élèves admissibles par la procédure CEP avec celui de l'ensemble des élèves en terminale des filières générales de leur lycée fait ressortir une distorsion très significative ► **Figure 6**. Certes, comparativement à la procédure par examen, les pourcentages de classes supérieures sont nettement inférieurs (moins de 20 % pour la majorité des lycées, alors que la plupart de ceux de la procédure par examen dépassent 55 %), mais, contrairement aux lycées non CEP, avec une forte variation d'un lycée à l'autre.

7. Le nombre d'admis CEP par lycée est trop faible pour raisonner comparativement à l'ensemble des élèves en terminale du lycée en pourcentage.

↘ **Figure 6** Part d'enfants de classes supérieures par lycée dans l'ensemble des élèves en terminale et parmi les admissibles CEP



Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Lecture : les enfants de cadres supérieurs et d'enseignants représentent 38 % des élèves de terminale générale du lycée 1, et 50 % des admissibles CEP du même lycée.

Champ : lycées CEP avec au moins 10 admissibles sur la période 2014-2017.

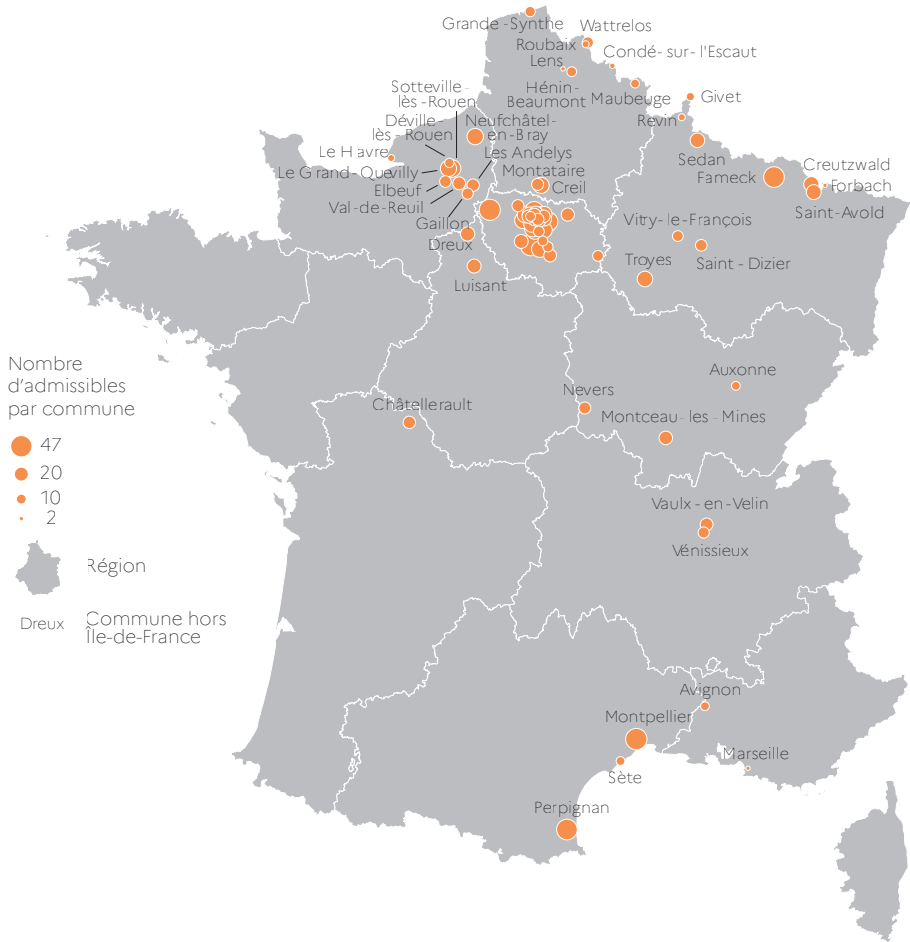
Source : DEPP, base APAE ; base de données internes Sciences Po 2014-2017.

Cependant, comme pour la procédure par examen, le profil des admissibles est très nettement plus favorisé que celui des élèves en terminale des lycées concernés, avec quelques cas particulièrement contrastés où le pourcentage de classes supérieures parmi les admissibles est multiplié par deux par rapport à l'ensemble des élèves en terminale (il passe de 45 % à 60 %, voire à près de 80 % dans quelques cas). Cela montre la difficulté à ce que les admissibles à Sciences Po reflètent le profil social moyen de leur établissement, même lorsque les élèves sont issus d'établissements défavorisés et que l'admissibilité repose sur une procédure moins scolaire (Oberti & Pavie, 2020). Cela souligne en outre que dans les lycées conventionnés, ce sont davantage les élèves les plus favorisés qui se saisissent des programmes mis en place.

Un clivage est/ouest

La carte des admissibles CEP (**figure 7**) met en évidence un clivage est-ouest très fort, la quasi-totalité des communes avec un lycée CEP étant localisées à l'est d'un axe Le Havre-Perpignan. Seule la ville de Châtelleraut se situe à l'ouest de cet axe. Un nombre important de communes se situent sur l'axe de la Seine, de Paris au Havre ; le long de la frontière nord-est jusqu'à l'Alsace, puis dans la banlieue de Lyon et dans quelques villes du sud (Perpignan, Marseille, Sète, Montpellier, Avignon). En revanche, ce dispositif est totalement absent dans un très grand nombre de régions : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, l'ouest de la région Occitanie, l'est et le sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Corse. Cette géographie du CEP est cohérente avec celle des difficultés sociales et scolaires et se rapproche de celle des REP+.

↘ **Figure 7** Nombre d'admissibles CEP 2014-2017 (France entière – communes)



Source : données internes Sciences Po 2014-2017.

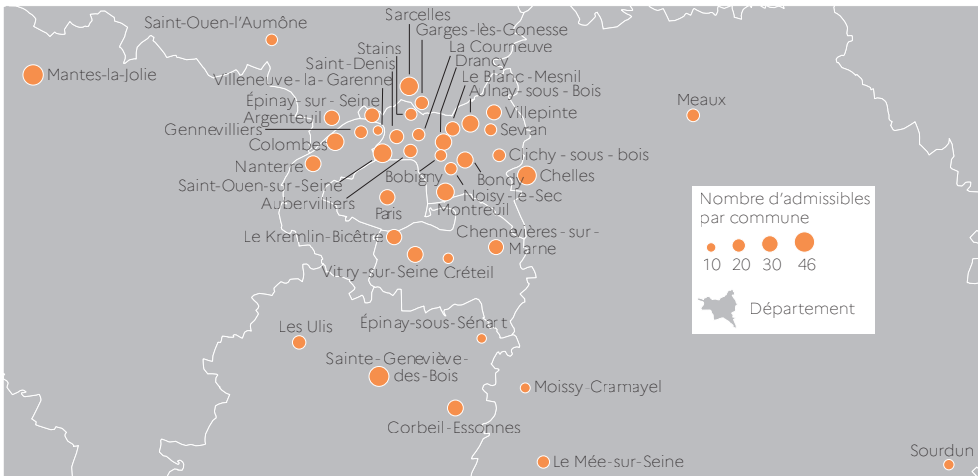
Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

La forte concentration en Seine-Saint-Denis

Le zoom sur la région Île-de-France (**figure 8**) montre la forte concentration des lycées conventionnés dans la banlieue parisienne (40 % de l'ensemble des lycées CEP), et plus particulièrement dans le département le plus défavorisé de la Seine-Saint-Denis, où ils représentent plus de 20 % de l'ensemble des lycées polyvalents et d'enseignement général (contre 8 % à 10 % dans les autres banlieues populaires ou mixtes telles que l'Essonne, la Seine-et-Marne ou le Val-d'Oise).

L'impact du CEP dans certains départements est encore plus visible lorsque l'on compare la part des admissibles et des admis à Sciences Po selon cette procédure dans la petite et la grande couronne ↘ **Tableau 8**. On distingue alors quatre configurations qui renvoient

↘ **Figure 8** Nombre d'admissibles et d'admis CEP 2014-2017 (Île-de-France – communes)



Source : données internes Sciences Po 2014-2017.

Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

↘ **Tableau 8** Poids des lycées CEP dans la banlieue parisienne et répartition des admissibles et admis selon la procédure

| | Lycées CEP | | Admissibles selon la procédure | | | | Admis selon la procédure | | | |
|-------------------|------------|----|--------------------------------|-----|--------|-----|--------------------------|-----|--------|-----|
| | % | N | CEP | | Examen | | CEP | | Examen | |
| Essonne | 9 | 4 | 64 % | 102 | 36 % | 57 | 57 % | 39 | 43 % | 29 |
| Hauts-de-Seine | 7 | 4 | 22 % | 90 | 79 % | 328 | 12 % | 25 | 88 % | 178 |
| Seine-et-Marne | 9 | 5 | 63 % | 97 | 37 % | 58 | 54 % | 30 | 46 % | 26 |
| Seine-Saint-Denis | 21 | 16 | 95 % | 378 | 5 % | 21 | 93 % | 128 | 7 % | 9 |
| Val-d'Oise | 10 | 5 | 75 % | 99 | 25 % | 33 | 71 % | 41 | 29 % | 17 |
| Val-de-Marne | 7 | 4 | 43 % | 91 | 57 % | 122 | 28 % | 25 | 72 % | 65 |
| Yvelines | 4 | 2 | 16 % | 46 | 85 % | 251 | 9 % | 12 | 91 % | 124 |

Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

Lecture : les lycées CEP représentent 21 % de l'ensemble des lycées LEGT et LPO de la Seine-Saint-Denis. Les admis par la procédure CEP de la Seine-Saint-Denis représentent 93 % de l'ensemble des admis de ce département.

Champ : lycées LEGT et LPO – Première et deuxième couronne parisienne.

Source : service de la scolarité de Sciences Po (2014-2017).

logiquement à une hiérarchie socio-territoriale allant des territoires les plus défavorisés aux espaces les plus favorisés (Hauts-de-Seine et Yvelines) :

- un territoire, la Seine-Saint-Denis, dans lequel l'immense majorité des élèves admissibles/admis le sont par le CEP (93 %) et qui représente 43 % des admis de la première et deuxième couronne de la banlieue parisienne ;
- trois départements dans lesquels plus de la moitié des élèves admissibles/admis le sont par le CEP (Essonne, 57 % des admissions par le CEP ; Seine-et-Marne, 54 % des admis ; et Val-d'Oise, 71 % des admis) ;
- un département, le Val-de-Marne, dans lequel un peu moins de la moitié des élèves admissibles le sont par le CEP (43 %), et moins d'un tiers admis (28 %) ;

– et enfin deux départements dans lesquels une minorité d’admissibles/admis le sont par le CEP (les Hauts-de-Seine, 12 % des admissions par le CEP ; les Yvelines, 9 % des admis).

Si l’on compare avec la carte des admissibles et des admis par la procédure par examen, on mesure à quel point ce dispositif rééquilibre les inégalités socio-territoriales, la plupart des lycées conventionnés ou non de ces territoires n’envoyant aucun candidat par la procédure classique. Mais son impact sur le profil social des étudiants de Sciences Po reste très modéré, car les admis par la procédure CEP ne représentent que 10 % du total des admis.

Le programme Égalité des chances de l’université Paris Dauphine

Des profils sociaux et scolaires plus défavorisés mais une relative hétérogénéité

Les établissements du programme Égalité des chances présentent une part d’enfants de cadres supérieurs et d’enseignants inférieure à celle des établissements ne faisant pas partie du programme ➤ **Tableau 9**.

La dispersion importante des points dans la **figure 9** met néanmoins en évidence, comme dans le cas des établissements du programme CEP de Sciences Po, une hétérogénéité de ces établissements EDC, tant du point de vue scolaire que du point de vue social. Ils présentent des caractéristiques médianes plus défavorisées que les autres établissements, qu’ils soient pourvoyeurs ou non de candidats à Dauphine.

Les caractéristiques des lycées selon le nombre d’inscrits

Sur la période 2014-2017, les établissements partenaires du programme EDC ont envoyé entre 5 et 66 candidats par lycée (entre 1 et 27 admis et entre 0 et 17 inscrits, avec un taux de retour⁸ moyen de 73 % entre 2014 et 2017). Les établissements pourvoyeurs du plus grand nombre de candidats (plus de 30 candidats entre 2014 et 2017) présentent des profils plus favorisés socialement que ceux en envoyant peu, avec 27 % d’enfants de cadres supérieurs et enseignants en moyenne (contre 18 % parmi l’ensemble des établissements EDC – **tableau 10**) et sont plus fréquemment situés dans l’ouest de l’Île-de-France. Ces

➤ **Tableau 9** Caractéristiques des lycées du programme Égalité des chances en comparaison des établissements envoyant ou non des candidats à Dauphine entre 2014 et 2017

| | Caractéristiques des établissements | | | |
|---------------------------|-------------------------------------|---|---|----------|
| | Établissements EDC | Établissements non EDC sans candidat Dauphine | Établissements non EDC avec au moins un candidat Dauphine | Ensemble |
| | N = 27 | N = 1 133 | N = 1 385 | 2 545 |
| Privé | 0 % | 34 % | 36 % | 35 % |
| Public | 100 % | 66 % | 64 % | 65 % |
| Cadres sup. + enseignants | 18 % | 23 % | 37 % | 31 % |
| Présence CPGE | 30 % | 8 % | 22 % | 16 % |
| Taux de passage CPGE | 6 % | 5 % | 9 % | 8 % |
| Taux de mention bac | 36 % | 47 % | 56 % | 52 % |
| Paris + ouest IDF (78,92) | 33 % | 6 % | 13 % | 10 % |

Éducation & formations n° 104, DEPP-SIES

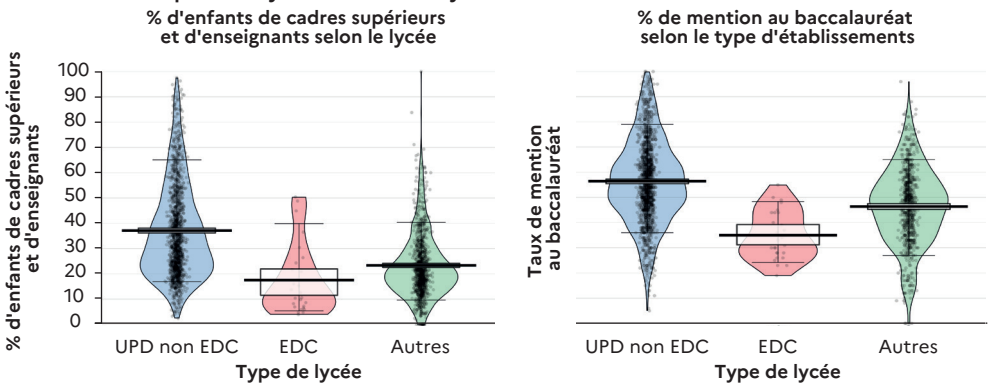
Lecture : 100 % des lycées EDC sont des lycées publics. En moyenne, 18 % des élèves des lycées conventionnés EDC sont des enfants de cadres supérieurs ou enseignants.

Champ : lycées LEGT et LPO – Première et deuxième couronne parisienne.

Source : service de la scolarité Dauphine (2014-2017).

8. Part des inscrits parmi les admis.

▼ **Figure 9** Part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants et taux de mention au baccalauréat pour les lycées EDC et les lycées non conventionnés



Education & formations n° 104, DEPP-SIES

UPD non EDC : lycées ayant au moins un candidat à Dauphine par la procédure Boléro.

EDC : lycées ayant au moins un candidat à Dauphine par la procédure EDC.

Autres : lycées n'ayant aucun candidat à Dauphine.

Lecture : chaque point représente un lycée. La densité est représentée par la forme de la figure :

plus la figure est large, plus le nombre de lycées est important. Les lycées ayant au moins un candidat à Dauphine par la procédure EDC ont en moyenne un taux d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants de 17,5 %. 75 % d'entre eux ont une part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants inférieure à 23 %.

Source : DEPP, base APAE 2017.

▼ **Tableau 10** Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats et d'inscrits à Dauphine par le programme EDC (EDC, 2014-2017)

| | Nombre de candidats EDC | | | Nombre d'inscrits EDC | | | Ensemble |
|---------------------------|-------------------------|---------------|--------------|-----------------------|--------------|---------------|-------------|
| | < = 20 | [20 - 30] | > 30 | < = 6 | [6 - 10] | > 10 | |
| Nombre de lycées | N = 10 | N = 10 | N = 7 | N = 10 | N = 6 | N = 11 | 27 % |
| Cadres sup. + enseignants | 14 % | 15 % | 27 % | 14 % | 11 % | 24 % | 18 % |
| Présence CPGE | 20 % | 30 % | 43 % | 10 % | 50 % | 36 % | 30 % |
| Taux de passage CPGE | 7 % | 6 % | 6 % | 5 % | 6 % | 7 % | 6 % |
| Taux de mention | 35 % | 34 % | 36 % | 35 % | 31 % | 37 % | 35 % |
| Ouest Île-de-France | 30 % | 20 % | 43 % | 30 % | 17 % | 46 % | 3 % |
| Reste Île-de-France | 70 % | 80 % | 57 % | 70 % | 83 % | 55 % | 67 % |

Education & formations n° 104, DEPP-SIES

Lecture : les lycées ayant au plus 20 candidats ont en moyenne 14 % d'enfants de cadres supérieurs

et d'enseignants ; les lycées ayant plus de 10 inscrits par le programme EDC entre 2014 et 2017

ont en moyenne 37 % de mentions au baccalauréat général.

Champ : lycées faisant partie du programme EDC à Dauphine.

Source : DEPP, base APAE ; base de données internes Dauphine 2014-2017.

mêmes caractéristiques se retrouvent, de manière plus prononcée, lorsque l'on compare le profil des établissements selon le nombre d'inscrits par la voie EDC. Ainsi, les établissements ayant envoyé le plus d'inscrits par cette voie ont en moyenne un pourcentage de cadres supérieurs et enseignants de 24 %.

La comparaison des caractéristiques des élèves issus du programme EDC avec celles des élèves de terminale générale dans les établissements dont ils sont issus⁹ montre, comme à Sciences Po, une sur-sélection sociale des inscrits dans les onze établissements où le nombre d'inscrits est supérieur à 10.

9. Les graphiques ne sont pas présentés ici en raison du nombre trop faible d'établissements, rendant possible leur identification.

Des établissements concentrés dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis

Ces établissements sont tous situés en Île-de-France¹⁰, principalement en Seine-Saint-Denis (15 établissements) et dans les Hauts-de-Seine (10 établissements). Seuls deux lycées se situent dans la deuxième couronne (un dans le Val-de-Marne et un en Seine-et-Marne). Parmi les 27 établissements partenaires du programme en 2017, 13 sont également des établissements conventionnés Sciences Po.

CONCLUSION

Les différents types de lycée

Un grand nombre de candidats et d'admis/inscrits de l'université Paris Dauphine et de Sciences Po sont issus de lycées, publics et privés, considérés comme des lycées d'élite du point de vue de leur profil social, de leurs résultats scolaires et de leur capacité à placer des élèves dans ces filières. Cependant, même issus de lycées très favorisés, la part d'élèves de milieu favorisé parmi eux est supérieure à celle observée dans leur établissement.

Il est probable que certains lycées privés, soucieux de leur réputation en termes d'accès aux filières sélectives, développent des stratégies d'incitation à candidater, même auprès d'élèves d'un niveau scolaire moyen, afin d'augmenter le nombre d'admis/inscrits. Toutefois, une fois la composition sociale de l'établissement contrôlée, le fait de venir d'un lycée privé a un impact négatif sur les probabilités d'admission. En revanche, la censure à candidater dans des filières très sélectives de l'enseignement supérieur semblerait davantage à l'œuvre dans les lycées publics ordinaires, qui ne sont ni des lycées d'élite, ni des lycées très défavorisés du programme CEP de Sciences Po ou Égalité des chances de Dauphine, et dans lesquels la perspective de candidater à Sciences Po ou Dauphine est moins diffuse. Beaucoup de ces lycées publics que l'on pourrait qualifier d'« ordinaires », qui ont peu ou pas de candidats et peu ou pas d'admis/inscrits, ne profitent ni des dynamiques de diffusion et d'émulation qui caractérisent les lycées les plus favorisés, ni des programmes d'ouverture sociale d'une partie des lycées défavorisés.

Ces résultats invitent alors à s'interroger davantage sur les réformes en cours dans l'enseignement secondaire et supérieur, et leurs implications dans le recrutement des élèves au sein de ces formations d'excellence.

Quels effets attendre des réformes en cours liées à Parcoursup et au baccalauréat ?

L'intégration de Dauphine (rentrée 2020) et de Sciences Po (rentrée 2021) à la plateforme nationale d'admission dans l'enseignement supérieur (Parcoursup) est susceptible de modifier la géographie des lycées d'où proviennent leurs candidats (et donc leurs admis/inscrits). En effet, une candidature dans l'une de ces deux institutions nécessitait une démarche spécifique avant cette intégration, hors APB (Admission post-Bac) puis Parcoursup, consolidant le caractère sélectif et atypique de ces institutions, les rendant ainsi encore moins légitimes aux yeux des élèves les plus éloignés de ces choix de par leurs caractéristiques sociales, scolaires et territoriales. L'intégration à Parcoursup pourrait donc

¹⁰. Depuis 2017 (année de notre recherche), des lycées issus d'autres régions ont rejoint le dispositif (établissements situés en Normandie, dans les Hauts-de-France et la région Grand-Est).

avoir un effet « désinhibant », en les faisant apparaître dans la liste des choix au même titre que la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur. En simplifiant et en banalisant ces choix, on peut donc s'attendre à une augmentation des candidatures issues de lycées ayant jusqu'alors peu ou pas de candidats, et en particulier de celles issues de lycées « ordinaires » de la grande couronne, et des villes petites et moyennes situées hors de l'Île-de-France¹¹.

En outre, l'élargissement du nombre de lycées conventionnés Sciences Po, avec une orientation rurale plus marquée, ainsi que la prise en compte de lycées situés hors Île-de-France du programme Égalité des chances de Dauphine, devraient conduire à l'augmentation des candidats issus des territoires les moins favorisés. La réforme des admissions engagée à Sciences Po, parallèlement à l'intégration dans Parcoursup, vise à recentrer le CEP sur les catégories populaires, et surtout à élargir le nombre d'établissements concernés par ce dispositif en doublant leur nombre et atteindre ainsi plus de 200 lycées conventionnés. Quinze pourcent des places seront réservées aux élèves ayant suivi ce parcours et la grande majorité des élèves recrutés *via* ce dispositif devront être boursiers du secondaire, l'objectif étant d'atteindre 30 % de boursiers parmi l'ensemble des admis en première année. En 2018, Dauphine a de son côté décidé d'intégrer dans le dispositif Égalité des chances huit établissements situés en dehors de l'Île-de-France (Normandie, Hauts-de-France et Grand Est) afin d'élargir aussi son vivier d'établissements défavorisés.

Une autre interrogation renvoie aux effets de la diversité des parcours qu'offre la réforme du baccalauréat et l'inégalité de l'offre entre les lycées. Il est difficile d'anticiper l'impact de cette réforme sur la hiérarchie entre les lycées et leur réputation en fonction de la carte des options et de leur répartition territoriale. De la même façon, cette réforme conduira ces filières sélectives à revoir leurs barèmes et leurs critères, qui étaient très corrélés aux anciennes filières (L, S et ES) et qui devront composer avec une plus grande diversité de parcours.

Enfin, cela pose aussi la question des lieux de formation des élites régionales qui peuvent préférer une formation locale y compris très sélective, comme des CPGE, les IEP de province, une licence sélective ou d'autres filières post-bac, ce qui incite à creuser cette question selon leur origine sociale et leur dotation en capitaux. Le choix entre Paris et la capitale régionale peut être lié à des aspirations scolaires mais aussi professionnelles et familiales plutôt nationales (parisiennes) dans un cas ou régionales dans l'autre. Cela peut aussi être arbitré en fonction du coût élevé d'une scolarité à Paris pour des élèves issus des autres régions que l'Île-de-France¹². Cette dimension territoriale de la formation des élites apparaît cruciale au moment où des questions de représentation équitable des territoires se posent et pourraient déboucher sur un nouvel équilibre des filières sélectives de l'enseignement supérieur entre la région parisienne et les métropoles régionales.

11. L'entrée de Dauphine sur Parcoursup en 2020 s'est d'ores et déjà traduite par un doublement des candidatures, et y compris des admissibles anticipés en cas de maintien des barres de sélection de l'année 2019. Ce doublement allait de pair avec une plus grande variété des lycées d'origine, notamment situés en dehors de l'Île-de-France.

12. De ce point de vue, les campus de Sciences Po Paris situés dans des villes moyennes (Poitiers, Reims, Le Havre, Nancy, Dijon, Menton) sont susceptibles de jouer un rôle spécifique pour les élèves dont la mobilité à Paris est problématique.

ANNEXE 1 La base « lycées »

Notre base « lycées » comporte tous les lycées publics et privés sous contrat de France métropolitaine et des DROM et COM de type LEGT (lycée d'enseignement général et technologique) et LPO (lycée polyvalent) dont la tutelle est le ministère en charge de l'Éducation nationale (soit 2 545 établissements extraits de la base APAE), ce qui exclut notamment : les lycées agricoles, les lycées militaires, les lycées maritimes/aquacoles, les établissements dont la tutelle est le ministère des solidarités et de la santé (institut national des jeunes aveugles, annexes médicalisées), les établissements français à l'étranger, la maison d'éducation de la légion d'honneur, l'école du ballet de l'Opéra, les établissements privés hors contrat, le CNED.

L'appariement se fait avec la base « Adresse et géolocalisation des établissements d'enseignement du premier et second degré » afin de récupérer le code commune Insee, puis avec la base des aires urbaines 2010 dans la géographie communale en vigueur au 01/01/2019.

Dans un second temps, on retire les 120 établissements relevant des dispositifs CEP de Sciences Po et/ou EDC de Dauphine, dont l'admissibilité (pour Sciences Po) et l'admission relèvent de procédures spécifiques (Oberti & Pavie, 2020), soit 14 établissements « seulement EDC », 93 établissements « seulement CEP » et 13 établissements « EDC et CEP ».

On retire également les établissements (346) n'ayant pas d'élève en terminale S, L ou ES, de même que les établissements (107) pour lesquels les données sur le taux d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants, le taux de mention et le taux de passage en CPGE ne sont pas renseignées. On dispose alors de 1 972 établissements, soit 81 % des 2 425 établissements hors CEP/EDC du fichier de départ.

Bibliographie

Barraud de Lagerie P., Tenret E., 2020, « Sélection à l'université : orchestration et arrangements du Boléro de Dauphine », *L'Année sociologique*, vol. 70, n° 2, p. 365-394.

Bressoux P., 1995, « Les effets du contexte scolaire sur les acquisitions des élèves : effet-école et effets classes en lecture », *Revue française de sociologie*, vol. 36, n° 2, p. 273-294.

Cameron A. C., Trivedi P. K., 2013, *Regression Analysis of Count Data*, Cambridge, Cambridge University Press.

Draelants H., Arnoiset J., 2014, « Le rôle de l'établissement d'enseignement secondaire dans la construction des aspirations d'études supérieures », *Les cahiers de recherche du Girsef*.

Duru-Bellat M., Farges G., van Zanten A., 2018, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin.

Duru-Bellat M., Mingat A., 1988, « Le déroulement de la scolarité au collège : le contexte "fait des différences" », *Revue française de sociologie*, n° 29, p. 649-666.

Hilbe J. M., 2014, *Modeling count data*, Cambridge, UK, New York, Cambridge University Press.

Hilbe J. M., 2011, *Negative binomial regression*, 2nd ed., Cambridge, UK, New York, Cambridge University Press, 553 p.

Long J. S., 1997, *Regression models for categorical and limited dependent variables*, Thousand Oaks, Sage Publications, coll. "Advanced quantitative techniques in the social sciences", 297 p.

Nakhili N., 2005, « Impact du contexte scolaire dans l'élaboration des choix d'études supérieures des élèves de terminale », *Éducation & formations*, n° 72, DEPP, p. 165-167.

Oberti M. (dir.), Barraud de Lagerie P., Rossignol-Brunet M., Savina Y., Tenret E., 2020, *Analyse comparée des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des sciences humaines et sociales*, Paris Dauphine, Sciences Po, Licences sélectives de l'Université Paris 1, Rapport de recherche, DEPP-SIES, Paris.

Oberti M., Pavie A., 2020, « Les paradoxes d'un programme d'ouverture sociale : les Conventions Éducation prioritaire à Sciences Po », *L'Année sociologique*, vol. 70, n° 2, 395-422.

Rossignol-Brunet M., Tenret E., Barraud de Lagerie P., Oberti M., Savina Y., 2022, « Reconfiguration du champ des formations en sciences humaines en Île-de-France : le poids de la sélection », *Éducation & formations*, n° 103, p. 137-156, DEPP-SIES.

Van Zanten A., 2015, « Les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur : Quel rôle joue le lycée d'origine des futurs étudiants ? », *Regards croisés sur l'économie*, 2015, vol. 16, n° 1, p. 80-92.

Winkelmann R., 2008, *Econometric analysis of count data*, 5th ed., Berlin, Springer, 333 p.

